



Communiqué de presse

Saint-Maurice, le 21 juin 2020 12h30

Votation communale sur la réduction du nombre de Conseillers municipaux

A Saint-Maurice, 82.62% des votants ont dit oui à une diminution du nombre de Conseillers municipaux. 7 sièges seront donc à repourvoir lors des prochaines élections communales, et non plus 11 comme jusqu'à ce jour.

A partir de 2021 à Saint-Maurice, l'exécutif sera composé de 7 élus en lieu et place de 11. Dimanche, la population a accepté la diminution du nombre de conseillers municipaux, laquelle a été soumise au scrutin populaire par le Conseil municipal. Ce dernier avait donné une suite favorable à un postulat qui proposait cette mesure et qui avait été accepté par le Conseil général.

82.62% des votants ont dit oui. Le taux de participation de ce scrutin, lequel a pu se dérouler de manière habituelle en raison de la levée des mesures liées au COVID-19, s'est élevé à 40.43%.

D'après une simulation basée sur les trois dernières élections communales, cette modification ne devrait pas avoir d'impact sur le plan de la représentation des partis politiques.

Le Conseil municipal salue ce résultat. L'exécutif aigaunois a soutenu ce projet car il estimait que ses missions devaient être plus orientées vers des tâches de pilotage ou stratégiques et qu'une réorganisation des services communaux était nécessaire. Le résultat positif de ce dimanche va ainsi permettre à la Municipalité de poursuivre sur cette voie et de revoir de manière globale son fonctionnement dès la prochaine législature.

Contact : Damien Revaz, Président de la Municipalité, 079/414 03 82